

**LA DIRECTION REGIONALE DES INFRASTRUCTURES
MILITAIRES/ 3^{ème} REGION MILITAIRE**

MISE EN DEMEURE N°01

EGTPH «CHEBAANI ABDELAZIZ» SISE A : RUE G N°02 CITE ENASR-BATNA, TITULAIRE DU CONTRA N°28/2019 DU 18/11/2018, PORTANT LA REALISATION DES TRAVAUX AU NIVEAU D'UNE UNITE MILITAIRE/CHENACHEN, ET COMPTE TENUE DE:

- NON DEPOT DE LA CAUTION DE BONNE EXECUTION.

EST MIS EN DEMEURE, DANS UN DELAI DE HUIT **(08)** JOURS, A COMPTER DE LA DATE DE PUBLICTION DE LA PRESENTE MISE EN DEMEURE, POUR DEPOSER LA CAUTION DE BONNE EXECUTION.

FAUTE D'OBTEMPERER AUX INJONCTION DE LA PRESENTE MISE EN DEMEURE, LA DIRECTION REGIONALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES/3°RM, PROCEDERA A L'APPLICATION DES MESURES COERCITIVES PREVUES PAR LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR, NOTAMMENT L'ARTICLE 16 DU CONTRAT.